

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Nombre de Délégués
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 12

L'an deux mil vingt six, le treize avril, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle multimodale à la mairie de Saint Martin d'Auxigny.

Date de convocation : 3 avril 2026

Présents : Mes NOMBRET Lise – HUET Angélique – CALURAUD Marie – MOUTAT Isabelle - VALLENET Emenline – BIGRAT Emilie – GRIFFON Laëtitia

Mrs AUBRY Didier – DEMOULE Benjamin – PERDU Christian – CARREL Thierry – CHODATON Igor

Excusés ayant donné procuration : Mme DERILIEU Marie à MOUTAT Isabelle

Absents : Mme THOMASSIN PICOT Nathalie

Secrétaire de séance : Mr CHODATON Igor

OBJET : Vote du compte financier unique 2025 – budget SITS St Martin d'Auxigny

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le SITS St Martin d'Auxigny a décidé de passer au Compte Financier Unique (CFU) à partir du 1er janvier 2026, celui-ci remplaçant le Compte Administratif et le Compte de Gestion. Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Il présente le CFU 2025 à l'assemblée, document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace en dépenses et en recettes les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Le Président de séance désigné, Mr CHODATON Igor, expose (vu l'article L. 2121-14 du CGCT) et propose aux membres du Comité Syndical :

- d'approuver le Compte Financier Unique 2025 de la commune qui présente les données suivantes,

Saint Martin d'Auxigny - (1) - SITS ST MARTIN D'AUXIGNY - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	8 702,79	20 460,00	29 162,79
	Recettes réalisées (1)	B	106,74	21 180,50	21 300,24
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	9 560,66	29 392,79	38 953,45
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	19 976,94	19 976,94
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	106,74	1 210,56	1 320,30
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	857,87	8 932,79	9 790,66
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	967,61	10 143,35	11 110,96
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	967,61	10 143,35	11 110,96

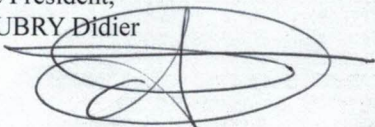
(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical par 12 voix POUR, Mr AUBRY Didier, Président, n'ayant pas pris part au vote conformément au CGCT ;

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du SITS St Martin d'Auxigny

Fait et délibéré les jour, an et mois que dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
AUBRY Didier



Le secrétaire de séance,
CHODATON Igor

